

Procès-verbal du conseil du 2 août 2022

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET, Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET, Michel VILLARS

ABSENT : Didier GRABIAUD (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Fabienne DACQUET

Début du conseil : 19h00

Le maire lit l'ordre du jour. La secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 5 mai 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Adhésion au contrat groupe RGPD : le contrat groupe avait été souscrit par le Présidente du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne pour le compte de notre collectivité pour une mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD ». le Conseil municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe de mise en conformité RGPD et externalisation DPO souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Poursuite du partenariat avec l'ATEC pour l'installation de nouveaux logiciels mairie : Suite à la consultation lancée au premier semestre, la société JVS a été choisie pour fournir les logiciels remplaçant ceux de l'ATEC. La prestation comprend la formation et la reprise des données existantes. La prestation d'assistance fournie par l'agence restera identique mais avec des produits externes au tarif de 1104 euros. Le conseil adopte à l'unanimité la souscription annuelle à ce nouveau contrat pour 2023.

Décision modificative : compte 2313 +5000, 2312 + 10000, / compte 2181 – 15000, le conseil vote à l'unanimité cette décision modificative.

Devis raccordement électrique défibrillateur : le modèle de défibrillateur choisi n'étant plus disponible, il sera remplacé par un autre modèle (adapté aux enfants également) en septembre. L'EURL Deveaux Stéphane propose un devis à 1123.87 euros TTC pour l'installation électrique du défibrillateur et des caméras avec sécurisation du compteur.

Recrutement personnel communal : L'agent en charge du nettoyage des locaux étant en arrêt, un autre agent va être recruté. A raison de 2 heures par semaine.

Le contrat de travail de l'agent à temps partiel au service technique (20 h pour l'entretien de la commune) est terminé et ne peut pas être renouvelé. Malheureusement, son état de santé n'est désormais plus compatible avec le poste qu'elle occupait jusqu'à maintenant avec beaucoup de sérieux et d'efficacité. Afin de réaliser les travaux que cet agent avait en charge (et en attendant un nouveau recrutement), la commune envisage de maintenir les services d'une personne actuellement chargée du point à temps à partir d'octobre, puis de solliciter ensuite les Jardins de Plaisance, 1 journée tous les 2 mois (tarif : 360 euros TTC / Jour / personne).

Procès-verbal du conseil du 2 août 2022

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET, Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET, Michel VILLARS

ABSENT : Didier GRABIAUD (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Fabienne DACQUET

Début du conseil : 19h00

Le maire lit l'ordre du jour. La secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 5 mai 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Adhésion au contrat groupe RGPD : le contrat groupe avait été souscrit par le Présidente du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne pour le compte de notre collectivité pour une mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD ». le Conseil municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe de mise en conformité RGPD et externalisation DPO souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Poursuite du partenariat avec l'ATEC pour l'installation de nouveaux logiciels mairie : Suite à la consultation lancée au premier semestre, la société JVS a été choisie pour fournir les logiciels remplaçant ceux de l'ATEC. La prestation comprend la formation et la reprise des données existantes. La prestation d'assistance fournie par l'agence restera identique mais avec des produits externes au tarif de 1104 euros. Le conseil adopte à l'unanimité la souscription annuelle à ce nouveau contrat pour 2023.

Décision modificative : compte 2313 +5000, 2312 + 10000, / compte 2181 – 15000, le conseil vote à l'unanimité cette décision modificative.

Devis raccordement électrique défibrillateur : le modèle de défibrillateur choisi n'étant plus disponible, il sera remplacé par un autre modèle (adapté aux enfants également) en septembre. L'EURL Deveaux Stéphane propose un devis à 1123.87 euros TTC pour l'installation électrique du défibrillateur et des caméras avec sécurisation du compteur.

Recrutement personnel communal : L'agent en charge du nettoyage des locaux étant en arrêt, un autre agent va être recruté. A raison de 2 heures par semaine.

Le contrat de travail de l'agent à temps partiel au service technique (20 h pour l'entretien de la commune) est terminé et ne peut pas être renouvelé. Malheureusement, son état de santé n'est désormais plus compatible avec le poste qu'elle occupait jusqu'à maintenant avec beaucoup de sérieux et d'efficacité. Afin de réaliser les travaux que cet agent avait en charge (et en attendant un nouveau recrutement), la commune envisage de maintenir les services d'une personne actuellement chargée du point à temps à partir d'octobre, puis de solliciter ensuite les Jardins de Plaisance, 1 journée tous les 2 mois (tarif : 360 euros TTC / Jour / personne).

La Communauté de Communes a un nouveau président : M. DEXET, maire de Bussière-Galant. Elle a voté la taxe de séjour et la taxe GEMAPI et a validé le lancement des procédures de modifications des deux PLUi du territoire (modifications simplifiées et de droit commun), notamment modification du plan de zonage avec l'ajout de bâtiments repérés susceptibles de changer de destination.

Fleurissement : plus de concours départemental actuellement mais des habitants ont tout de même joué le jeu. Résultats sur le bulletin communal d'août.

Aire de jeux : les contrôles mensuels et annuels seront réalisés par la mairie.

Mise en place d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé : ceci permettra d'apporter une réponse plus rapide aux patients sans recourir aux services des urgences hospitalières.

Fête de la musique : proposition de l'organiser en week-end (soit avant soit après) sans tenir compte de la date du 21 juin. Cela permettra de pouvoir solliciter plus d'artistes. Il est également nécessaire de commencer les prospections dès maintenant pour avoir plus de possibilités. Quelques contacts sont déjà identifiés pour une éventuelle fête de la musique acoustique.

Sont prévues fin septembre début octobre une journée de rencontre avec les nouveaux habitants et une journée avec les associations.



